



Les conseils aux voyageurs pour: Afghanistan

Dernière actualisation: 08.12.2005

Ces conseils aux voyageurs correspondent à l'analyse actuelle de la situation faite par le DFAE. Ils sont régulièrement vérifiés et modifiés si nécessaire.

Il est vivement conseillé de consulter également les informations complémentaires, de portée générale; elles font partie intégrante des conseils aux voyageurs (accessibles sur Internet sous www.dfae.admin.ch/voyages).

Situation générale

En raison de la précarité des conditions générales de sécurité, il est déconseillé de se rendre en Afghanistan jusqu'à nouvel avis.

Les altercations violentes entre seigneurs de guerre rivaux, les attaques à main armée, les innombrables mines et obus non éclatés, ainsi que, dans certaines régions, les affrontements entre troupes étrangères et combattants taliban font peser des risques non calculables sur la sécurité des voyageurs.

Adresses utiles

Représentations suisses à l'étranger: En cas de **situation d'urgence** à l'étranger, vous pouvez vous adresser à la représentation suisse la plus proche.

Représentations étrangères en Suisse: Pour obtenir des **informations sur les prescriptions d'entrée (documents d'identité admis, visa etc.) ainsi que sur les dispositions douanières** pour l'importation et l'exportation d'animaux et de marchandises (appareils électroniques, souvenirs, médicaments contenant des stupéfiants et des substances psychotropes, etc.), veuillez vous adresser aux ambassades et consulats étrangers compétents.

Les conseils aux voyageurs dispensés par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) reposent sur des informations obtenues de sources sûres, réputées fiables. Leur but est d'aider les voyageurs à prendre à bon escient leur décision de déplacement et de leur fournir des indications utiles pour leur permettre de préparer avec soin leur voyage. Le DFAE ne peut toutefois ni décider pour eux ni assumer pour eux la responsabilité de la préparation et de la réalisation du voyage.

Les situations dangereuses sont souvent impossibles à prévoir et difficiles à cerner, et elles peuvent évoluer rapidement. Le DFAE ne donne aucune garantie quant à l'exhaustivité des conseils aux voyageurs et décline toute responsabilité en cas de dommages éventuels. Toute demande ayant trait à une annulation de voyage doit être adressée directement à l'agence de voyage ou à la compagnie d'assurance voyage.